



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Présence de l'Association
Tourisme & Handicaps
au Salon AUTONOMIC Lille
30 novembre - 1^{er} décembre 2017
Stand N° G35



L'Association Tourisme & Handicaps participe au salon AUTONOMIC Lille destiné aux personnes handicapées, en perte d'autonomie ou vieillissantes.

Cette présence a un double objectif :

- Offrir des loisirs accessibles
- Sortir de l'ombre les prestataires du tourisme œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap.

Elle est possible grâce au partenariat avec l'Association Nationale pour les chèques Vacances - ANCV



Des loisirs accessibles

La marque d'Etat Tourisme & Handicap, développée par l'Association Tourisme & Handicaps depuis bientôt 17 années est la seule référence qui garantit l'accessibilité d'un hébergement, d'un lieu de visite, d'une activité naturelle ou culturelle, d'un site d'information.

Avec 5623 propositions* répartis sur tout le territoire français et d'outre-mer, la marque d'Etat Tourisme & Handicap s'est imposée auprès des clientèles en situation de handicap par la qualité de ses prestations, dont l'accueil reste un élément prédominant.



Les statistiques développées par l'INSEE** sont révélatrices des besoins : 12 millions de français sont atteints d'un handicap soit 20% de la population. Ce chiffre peut atteindre 40% si l'on considère les déficiences temporaires.

L'INSEE estime que 13,4 % des français souffrent d'une déficience motrice, 11,4% sont atteints d'une déficience sensorielle et 6% d'une déficience intellectuelle ou mentale.



Le palmarès des Hauts de France

Les Hauts de France disposent de 364 sites Tourisme & Handicap dont 210 liés à l'hébergement : meublés de tourisme, hôtels, chambres d'hôtes répartis sur tout le territoire. Plus 30 lieux de visites accessibles reflètent la variété de l'offre et la possibilité de loisirs révélant l'attrait d'un séjour.

130 établissements sont détenteurs de la marque pour les 4 déficiences : auditive, mentale, motrice et visuelle.



Une mention particulière pour la ville d'Amiens, lauréate en 2017 de la marque « Destination pour tous » pour son offre touristique et services accessibles aux familles de handicap moteur et visuel.



Rappelons que la marque « Destination pour tous » a pour objectif de valoriser des territoires proposant une offre touristique cohérente et globale intégrant l'accessibilité des sites, des activités touristiques et des autres aspects de la vie quotidienne en facilitant les déplacements sur le territoire concernée.

Trois villes françaises sont lauréates de la marque « Destination pour tous » : Amiens et Balaruc en 2017, Bordeaux en 2014

La marque « Destination pour tous » est co-présidée par les ministères chargés de la cohésion sociale et du tourisme.



Des prestataires impliqués

Le premier souci de l'Association Tourisme & Handicaps a été, dès 2001, de sensibiliser les professionnels du tourisme à l'accueil des personnes handicapées. Sensibilisation d'autant plus novatrice qu'elle tenait compte pour la première fois des 4 déficiences.



Sensibiliser sans contraindre tel est le «fil rouge» des actions entreprises envers les professionnels pour les conduire à intégrer le handicap dans ses composantes économiques et sociales.





Le prestataire s'engage volontairement dans la démarche d'obtention de la Marque Tourisme & Handicap. Il doit tenir compte, bien évidemment, des exigences de la loi élaborée en 2005 sur l'Egalité des Chances pour Tous impliquant l'accessibilité généralisée pour tous les domaines de la vie sociale : éducation, emploi, cadre bâti, transport et concernant principalement les établissements recevant du public au-delà de 15 personnes

Actuellement se sont surtout les petites structures, gîtes, meublés de tourisme et chambres d'hôtes qui, au nombre de 2228, ont été les plus rapidement convaincus bien que les hôtels et hébergements collectifs, (gîtes de groupe, résidences de tourisme et villages de vacances) dont les infrastructures sont peut-être plus lourdes, atteignent à ce jour un panel de 660 établissements auxquels on peut ajouter les 202 campings et établissements de plein-air.

La Marque d'Etat Tourisme & Handicap est attribuée pour 5 années renouvelables après le contrôle des prestations.

Pouvoir accueillir et vouloir accueillir

Le respect de la loi de février 2005 signifie que l'établissement a la possibilité d'accueillir ce qui est tout à fait louable en soi car la mise en conformité d'un établissement requière réflexion et aménagements en conséquence.

A la différence, La marque d'Etat Tourisme & Handicap constitue une réponse « volontaire » apportée à la demande, il s'agit ainsi de passer du « pouvoir accueillir » au « vouloir accueillir ».

Parmi les critères incontournables, qui composent les exigences de la marque d'Etat Tourisme & Handicap, 55 d'entre eux tiennent rigoureusement compte des valeurs maximales de la réglementation et 26 dépassent ces valeurs, cela pour une qualité d'usage renforcée, véritable gage de confiance pour le public .

La marque d'Etat Tourisme & Handicap sera plus exigeante sur la signalétique qui doit offrir un confort visuel à tous et principalement aux personnes malvoyantes. Les notions de contrastes et de taille du graphisme sont incontournables. Tout comme le sont les critères concernant la sécurité impliquant l'absence d'obstacle, la présence d'alarmes sonores et visuelles.

Elle s'attache particulièrement à l'accès à l'information pour les personnes relevant d'une déficience auditive en préconisant l'usage de la langue des signes française – LSF -, d'une déficience visuelle en insistant sur l'usage de la transcription en braille et les documents en gros caractères et de la déficience mentale pour une compréhension sécurisante.

La marque insiste sur la formation du personnel à l'accueil et à l'accompagnement des personnes handicapées quelle que soit la spécificité des besoins.

La promotion du tourisme

La Marque d'Etat Tourisme & Handicap et ses valeurs sont un outil prépondérant de promotion du tourisme en favorisant l'accès aux vacances et en développant une offre touristique adaptée.

L'espace tourisme du salon AUTONOMIC s'enrichit de la présence de prestataires spécialisés, deux membres adhérents de l'Association Tourisme & Handicaps et un site détenteur de la marque Tourisme & Handicap. :

- L'Agence Yoola, située à Paris, s'affirme comme le spécialiste des vacances sur mesure accessibles à tous. www.yoola.fr
- L'Anaé, association qui a pour vocation de rendre les vacances et les loisirs accessibles à tous et notamment aux personnes en situation de handicap, tous handicaps et niveau d'autonomie confondus. www.anae.asso.fr
- VSA Allasac Corrèze : Village séjour accompagné, détenteur de la Marque d'Etat Tourisme & Handicap pour les 4 déficiences. www.vsa-correze.com

*Site de marques 30 octobre 2017

**OKEENEA/INSEE 2015

www.tourisme-handicap.org

www.entreprises.gouv.fr/marques-nationales-tourisme